

ABONNEMENT.

SAUMUR
 Un an 30 fr.
 six mois 16
 trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 six mois 18
 trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des inscriptions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

SACRILÈGE!

C'est un triste spectacle que celui que nous donnent depuis quinze jours la plupart des journaux et des députés de la gauche.

La commission du Tonkin n'avait qu'à chercher la meilleure, ou plutôt la moins mauvaise solution à la stupide et criminelle aventure où nous ont jetés le pépétier Ferry et ses complices; elle a outrepassé son droit et méconnu son devoir lorsqu'elle s'est mise à discuter la capacité des généraux et la moralité des officiers du corps expéditionnaire.

Il faut reconnaître que certains dépositaires, de ceux qui ont des connivences plus ou moins étroites avec le gouvernement, ont, malgré eux peut-être, favorisé cette tendance déplorable.

Il en est résulté des discussions fâcheuses, des ripostes regrettables, qui naturellement ont leur écho dans la presse.

Des officiers supérieurs, des généraux, le commandant en chef lui-même, sont chaque jour mis en cause, attaqués par les uns, loués par les autres, traînés dans la boue par quelques énergumènes.

L'affaire Herbing, par exemple, a pris des proportions énormes: tous les jours, il pleut des torrents d'encre pour discuter la question de savoir si un lieutenant-colonel de l'armée française est ou n'est pas un « alcoolique invétéré »!

Que les officiers mis en cause, sans pouvoir jusqu'ici se défendre, sortent indemnes de ce débat lamentable ou que leur culpabilité ne soit plus douteuse, nous ne le savons pas encore, et nos lecteurs ont vu avec quelle réserve nous avons abordé des questions que nous aurions voulu, au prix de n'importe quel sacrifice, n'avoir pas à traiter.

Ce que nous ne savons que trop, hélas! c'est que l'armée ne peut sortir intacte de ces débats avilissants. On a porté sur elle,

« la grande muette », qui n'a ni le droit de riposter ni celui de se défendre, une main sacrilège.

Parce que l'armée ne dit rien, n'ayant qu'un droit, celui de se taire, il ne faudrait pas croire qu'elle reste insensible à son honneur dont les politiciens paraissent se faire un jeu. Jeu cruel, jeu coupable et anti-patriotique.

Admettons qu'il y ait eu là-bas des défaillances, qu'il se soit produit même des fautes plus graves encore: était-ce une raison pour les crier sur les toits, pour les étaler devant la démagogie avide de scandale et surtout — oh! surtout — devant l'étranger!

Ouvrez au hasard les journaux républicains; voici l'*Intransigeant* qui annonce la mise en disponibilité du général Brière de l'Isle. Il y ajoute l'espoir que « le ministre de la guerre ne tardera pas plus longtemps à se priver des services de ce monsieur, trop sujet au boutades. »

La *République française*, elle, s'en prend au colonel Herbing, qu'elle considère comme « jugé définitivement et sans appel. »

La *Justice* dénonce l'incapacité du général de Courcy et croit savoir que « le conseil des ministres décidera prochainement le rappel de ce commandant en chef. »

Il y a mieux: le général de Négrier lui-même n'est pas épargné. « La publication des derniers rapports soumis à la commission du Tonkin, dit la *Lanterne*, ne laisse pas le général de Négrier indemne, et nous avons lieu de croire que le général sera très-prochainement appelé à Paris pour fournir des explications devenues nécessaires. »

Et nous pourrions continuer presque indéfiniment les citations!

Ainsi, pas un de nos chefs, depuis le plus humble jusqu'au plus élevé de la hiérarchie militaire, n'échappe aux soupçons, aux attaques, aux dénonciations d'une presse affolée.

Le pauvre amiral Courbet est mort à temps! S'il ne reposait, au milieu des siens, en son cher cimetière d'Abbeville, qui pourrait nous garantir qu'il ne serait pas, lui

aussi, traité en suspect et accusé d'insuffisance, de mollesse ou... d'ivrognerie!

Et voilà ce qui, tous les jours, passe la frontière, cette trouée de l'Est, entre autres, devant laquelle on ne veut pas que nous restions « hypnotisés. »

Un télégramme adressé de Berlin à une feuille anglaise montrait, ces jours-ci, les officiers allemands se disputant, dans leurs cafés et dans leurs cercles, les journaux républicains français, pour se repaître de nos scandales et y voir traînés sur la claie ces soldats qu'ils ont pu vaincre il y a quinze ans, mais qu'ils n'ont pu déshonorer: ce soin était réservé à la République.

Croit-on que l'armée, l'arche sainte de notre honneur, le dernier rempart qui nous reste contre l'invasion des barbares du dehors et l'assaut des bandits du dedans, puisse, sans frémir d'indignation, assister à ce spectacle effroyable?

Le *Journal des Débats* lui-même, l'organe du scepticisme aimable de la décadence élégante, reste épouvanté des forfaits commis avec la complicité du gouvernement:

« On achève, s'écrie-t-il, de porter à son dernier degré de perfection la désorganisation qui est en train de s'accomplir. »

« Ce que l'on ne pourra jamais assez regretter, ce qui nous couvre de honte et de confusion, ce qui excite la risée de l'étranger, c'est de voir que, dans cette œuvre néfaste, on s'attaque, aujourd'hui, à ce qui, pour tout Français, à quelque parti qu'il appartienne, devrait être inviolable et sacré: nous voulons dire à l'armée, à l'âme même de la patrie!... »

Tel est le résultat de quinze ans de République et le produit le plus clair des aventures opportunistes en Extrême-Orient.

Il n'a pas suffi à ce régime abhorré de piller nos finances, de violenter la liberté de conscience, de persécuter la religion, il lui faut maintenant s'attaquer à l'honneur de l'armée.

Ceux de nos officiers qui, n'ayant pas été tués par les Pavillons noirs, peuvent rentrer en France, sont déshonorés par les Pavillons républicains.

Est-ce que, franchement, la mesure n'est pas comble?

Est-ce que ne voilà pas assez de hontes et de turpitudes?

Peuple Français, tu es peut-être resté le plus spirituel, mais à coup sûr tu es devenu le plus patient du monde!

GEORGES HUIILLARD.

MANŒUVRES OPPORTUNISTES

Le général Brière de l'Isle a voulu sauver la mémoire du saltimbanque Jules Ferry, c'est évident.

Il a essayé de faire du colonel Herbing le bouc émissaire des fautes de l'opportunisme.

La vérité commence à se faire jour sur cette intrigue écœurante.

Le rapport de M. Pichon, député de la Seine, sur la communication des pièces réservées du ministère de la marine, signale des omissions dans les dépêches publiées par le *Journal officiel* sur l'échec de Dong-Dong, omissions qui sont d'une réelle gravité.

Voici le texte de la dépêche que publiait l'*Officiel* du 26 mars:

Général Négrier à général Brière de l'Isle:

« Dong-Dong, 14 mars, 11 heures du soir. — L'ennemi a attaqué le poste de Dong-Dong, le 22, à 2 heures du matin; j'ai dû me porter en avant pour me donner de l'air. »

« Le 23, j'ai pu m'emparer de la première ligne des forts du camp retranché de Bang-Bo. »

« Le 24, nos forces ont échoué devant une supériorité numérique considérable; vers deux heures, l'artillerie n'ayant plus de munitions, j'ai dû rompre le combat; je suis rentré à Dong-Dong à sept heures soir. »

« Tous les blessés ont été reportés sur Laog-Song; nos pertes sont environ de 200 hommes tués ou blessés. »

Or, le texte exact dudit télégramme com-

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Anais SÉGALAS

XVIII
 LE REVENANT
 (Suite)

— Oui, reprit Léopold, cela ne peut s'expliquer que de la sorte. Il y a quelquefois de pareils exemples. Mais, alors, la première pensée de la famille a dû être de l'écrire pour l'apprendre que tu n'étais pas veuve.

— Évidemment, dit-elle, la lettre se sera perdue dans un naufrage ou par un événement quelconque. Il peut arriver tant d'accidents en mer... la tempête peut avarier le vaisseau... l'eau peut l'envahir... la caisse des dépêches peut être submergée... Que sais-je?

— Mais lui, quand il a repris possession de la vie, dès qu'il a pu tenir une plume, il a dû l'écrire; dès qu'il a pu monter sur un paquebot, il a dû venir le chercher, s'il l'aimait comme tu le mérites.

— S'il m'aimait... on ne pouvait rien savoir avec lui; son cœur n'était pas plus transparent que son visage.

« Du reste, je réfléchis qu'il a pu aisément perdre mes traces. Quand j'ai reçu la lettre qui m'annonçait prématurément sa mort, ma pauvre mère venait de mourir aussi. »

« J'étais partie de New-York pour revenir à Paris, soigner cette mère adorée, et je demeurais avec elle. Après sa mort, j'ai quitté ce cher et triste logis où les murs étaient comme humides de larmes, où les souvenirs de ma mère me brisaient le cœur; car tu le sais, il y a des douleurs de différente nature, et les souvenirs martyrisent quand ils ne consolent pas. Je suis allée dans un autre quartier, les lettres qui m'apprenaient cette résurrection seront arrivées nécessairement à mon ancienne adresse. Tu me diras qu'elles auraient dû m'être renvoyées; mais tout s'oublie et tout change à Paris: un propriétaire succède à un autre, une démolition survient, que sais-je? On aura perdu mes traces, et tu comprends que les lettres ne me soient pas parvenues. »

— Mais, s'il l'a écrit, ne recevant pas de réponse, il doit te croire morte.

— Mais s'il m'a reconnue tout à l'heure, tout est perdu, s'écria Valentine. Il a assez d'empire sur lui pour cacher ses impressions les plus saisissantes. Un hasard fatal a pu lui apprendre notre mariage; il me cherche peut-être sans que je m'en doute; il m'a retrouvée, il m'a suivie, peut-être!

— Ah! grand Dieu! s'écria Léopold aussi

épouvanté qu'elle.

— D'un instant à l'autre, continua Valentine toute tremblante, il peut venir sonner à cette porte... O ciel! est-ce que tu n'entends rien?

— Non, non, rassure-toi, dit-il en prêtant l'oreille.

— Effectivement, reprit-elle en écoutant aussi, je me suis trompée, ma frayeur est si grande que je crois toujours le voir et l'entendre. Mais enfin, dit-elle en devenant pâle comme la mort, s'il apprenait que je me suis remariée, qu'arriverait-il? Est-ce qu'il aurait le droit de me faire emprisonner et de me poursuivre comme bigame?

— Comme bigame! toi, ma Valentine bien-aimée! Non, non, tu n'as rien à craindre, je te le jure! Tu n'as commis aucune faute: tu as la lettre qui annonce sa mort, tu as son acte de décès, tu peux prouver, qu'en te remarquant, tu avais la certitude d'être veuve.

— Ah! dit Valentine en respirant et en se remettant de son épouvante, je n'ai donc pas à redouter cette horrible accusation de bigamie. Mais enfin, que pourrait-il faire?

— Il pourrait, répondit Léopold, les yeux pleins de larmes brûlantes, faire casser notre mariage, revenir s'asseoir à ton foyer et m'en interdire l'entrée. Nous ne nous reverrions jamais.

Il lui prit les deux mains qu'il serra de toutes ses forces, et, la regardant les yeux dans les yeux,

il lui dit:

— Est-ce la seule crainte d'être accusée de bigamie qui t'a fait fuir, quand tu l'as retrouvé?... Te crois-tu forcée de reconnaître ses droits? Réponds-moi, ajoute-t-il, dans une affreuse angoisse, reviendras-tu à ce premier mari, qui est celui que la loi reconnaît, ou resteras-tu près de moi?

— Tu me le demandes! s'écria Valentine, et tu crois que je peux hésiter! Le devoir est de son côté, j'en conviens, mais le bonheur est du tien! Je n'ai pas été coupable en l'épousant, puisque je me croyais veuve; je n'ai donc rien à me reprocher. Fuyons! enlève-moi! sois mon amant! sois mon mari, sois tout!

— Oh! comme je t'aime! s'écria-t-il.

XIX

UN MARI QUI ENLÈVE SA FEMME

Léopold avait enlevé sa femme. Ils parcouraient la Suisse depuis quelques jours, l'obstacle qui se dressait entre eux avait encore grandi leur amour; ils frémisaient en songeant à ce sinistre William, qui semblait être sorti de la tombe pour venir les séparer. Ils erraient de montagne en montagne, et cette admirable nature, qui leur mettait des éblouissements dans le cœur et dans les yeux, détournait leurs pensées du danger qui les menaçait. La pâle figure de William ne leur apparaissait

prend les phrases suivantes qui ont été supprimées à dessein :

« Nos pertes sont très-sensibles ; elles sont de 306 tués ou blessés (et non 200) ; le 144^e de ligne a perdu tous ses sacs ; il est complètement hors d'état d'être remis en ligne. L'ennemi a des forces telles que je suis obligé de me reporter sur Lang-Son et il faut prévoir de graves événements. »

Et le général Brière de l'Isle faisait suivre ce télégramme du général de Négrier de l'avis suivant qui n'a jamais été publié ni communiqué au Parlement :

« Je suis obligé d'arrêter l'offensive que je me disposais à prendre sur le Song-Koi (fleuve), le général de Négrier me signalant des attaques enveloppantes par des effectifs qui croissent sans cesse, ma place est à Hanoi et à Hong-Hoa pour faire face avec ma flottille et le restant de mes forces à toute éventualité et pour fournir à Négrier par tous moyens héroïques (sic) des vivres et des munitions. »

La République française a l'imprudence de dire à propos de ces mutilations de dépêches :

« On verra si M. Ferry a eu tort d'en supprimer une partie lorsqu'il a lu ce télégramme à la séance de la Chambre du jeudi 26 mars. »

Ces suppressions sont des preuves irréfragables que l'on trompait systématiquement le pays, qu'on accumulait mensonges sur mensonges pour obtenir les votes de confiance, et des crédits qui permettent de continuer la guerre.

Que la question pendante aujourd'hui entre le colonel Herbinger et le général Brière de l'Isle soit tranchée en faveur de l'un ou de l'autre, elle n'a, en définitive, qu'un intérêt secondaire. Celle du gouvernement est bien autrement grave, et c'est le point capital à mettre en lumière. Le cabinet Ferry et la majorité qui l'a soutenu sont responsables, avant tout, de la direction déplorable donnée par eux, dans un but de parti, à une entreprise dans laquelle les généraux républicains ont laissé leur réputation militaire, et la France a gaspillé son sang avec ses économies.

Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Chronique générale.

COMMISSION DU TONKIN.

M. Andrieux demande que le rapport ne se désintéresse pas du passé ; il faut que les responsabilités passées soient indiquées.

Il y aura ensuite à discuter le moyen de sortir d'affaire. Quel sera-t-il ?

M. Andrieux dit que, pour lui, il n'est pas pour l'évacuation immédiate, mais pour une liquidation. Il faut y mettre des formes et séparer la question de confiance de la question du Tonkin.

La question ministérielle ne doit pas être

sait nulle part. Ils se rassuraient en se persuadant de plus en plus qu'il n'avait pas reconnu sa femme, dans leur rencontre chez le libraire. Léopold se souvenait que le soir du souper ce redoutable William Harwing avait annoncé qu'il partait dans un mois pour faire un voyage en Ecosse, et qu'il retournerait ensuite à New-York pour revoir son pays natal et ne plus le quitter. Là, si par un hasard inouï il entendait parler, par quelque voyageur français, de M^{me} de Jonceray, il lui serait impossible de deviner que c'était sa femme qui portait ce nouveau nom.

Mais, en attendant, les jeunes époux fuyaient comme deux amants, ils voulaient laisser à William le temps de quitter Paris, et comme le hasard ou la fantaisie pouvait l'y retenir plus longtemps qu'il ne l'avait dit, il fallait, par prudence, voyager pendant plusieurs mois. Après avoir parcouru la Suisse, nos fugitifs devaient passer en Italie, et ils étaient bien décidés à ne revenir à Paris que lorsqu'ils auraient appris le départ définitif du redoutable M. Harwing.

Ils erraient d'hôtel en hôtel, en choisissant de préférence les moins connus, ceux qui ne trônaient pas dans les guides, et où l'on courait moins de chances de rencontrer des voyageurs que la réclame y attirait.

Ils venaient d'arriver à Lucerne et s'étaient bien gardés de descendre au Grand-Hôtel-Natio-

posée ; dans cette pensée, M. Andrieux dit qu'on pourrait proposer de voter la moitié des crédits demandés, c'est-à-dire une provision pour six mois.

La commission décide que le rapport conclura au vote des crédits provisoires.

On vote la nomination du rapporteur. M. Pelletan, 47 voix ; M. Andrieux, 7 ; M. Bal-lue, 5.

M. Pelletan est élu rapporteur.

La commission nommera un rapporteur spécial pour Madagascar.

CESSATION DE POURSUITES

Le ministre de la justice vient d'informer son collègue de l'intérieur qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les journaux inculpés d'avoir publié, au moment des élections générales, des dépêches alarmantes sur les affaires du Tonkin.

M. Allain-Targé avait l'intention de sévir contre soixante-quatre journaux, tous conservateurs.

Naturellement, il n'osait pas poursuivre les journaux radicaux.

On télégraphie de Berlin que la santé de l'empereur d'Allemagne est très-grave. Le bruit de sa mort a été mis en circulation, mais n'est point confirmé. Au quai d'Orsay on attend des nouvelles d'un instant à l'autre.

ACROBATES.

M. Vacquerie proteste, à grand bruit, dans la *Rappel*, contre les projets d'évacuation du Tonkin.

Cela ne l'empêche pas de porter, en tête de ses colonnes, pour les élections du 13 décembre, la liste radicale, dont le programme demande « la liquidation la plus prompte des expéditions ruineuses du Tonkin et de Madagascar. »

On n'est pas plus opportuniste.

En jonglant ainsi avec le ferrysme et le radicalisme, M. Vacquerie espère évidemment conserver un pied dans chacun des deux camps.

Il ne risque qu'une chose : c'est de s'associer par terre entre les deux selles.

Le métier d'acrobate n'est pas sans danger. M. Vacquerie ferait bien d'y songer pendant qu'il en est temps encore.

Les emprunts départementaux pour la construction d'écoles normales défilent à la tribune, et la majorité vote les yeux fermés, sans souci des charges nouvelles dont elle obère les finances départementales et communales ; leur déficit s'élargit chaque jour. M. Le Provost de Launay a protesté énergiquement contre les laïcisations forcées des écoles primaires et flétri cette violation des libertés des communes.

On assure que M. Brisson est tout déconcerté par les révélations faites à la commis-

nal, toujours encombré de touristes, et où William pouvait les retrouver, si la fatalité voulait qu'il les eût suivis. Ils s'étaient abrités dans un hôtel plus modeste et plus pittoresque en même temps, où le luxe moderne ne venait pas effacer la couleur locale.

Un poêle immense, en belle faïence bleue, à carreaux blancs, formait le principal ornement de la chambre, comme dans les anciens hôtels suisses. Ce poêle, qui prenait les proportions d'un monument, était sans emploi l'été, pour les touristes, mais pouvait réchauffer l'hiver toute une famille, fût-elle aussi nombreuses que celle des Danaïdes.

Le plancher de sapin n'était pas ciré, mais soigneusement lavé ; les rideaux du lit étaient en simple percale, d'une blancheur aussi irréprochable que celle de la neige des montagnes, et les draps, chose incroyable, étaient garnis de dentelle. C'est là un luxe assez curieux, inouï chez nous, mais que l'on remarque quelquefois dans les hôtels de la Suisse, même dans ceux de certains villages. Cette dentelle n'était assurément ni de la Valenciennes, ni du point d'Angleterre, mais elle suffisait pour réjouir les yeux d'une Parisienne.

Cette chambre se faisait remarquer par cette propreté minutieuse, que l'on ne trouve pas toujours en France, mais qui caractérise les hôtels de la Suisse. Là le meuble vermoulu est essuyé avec tant d'émulation qu'il brille d'un lustre écla-

sion du Tonkin sur les malhonnêtetés de M. Jules Ferry.

Le président du conseil serait décidé à faire à la tribune une déclaration pour répudier nettement les actes de son prédécesseur.

Il demandera à la Chambre d'établir une distinction entre le passé et l'avenir, de juger comme elle l'entendra la conduite du cabinet Ferry, mais de voter les crédits pour assurer l'occupation du Tonkin. Il insistera également sur le vote de confiance, afin de bien établir que la défiance dont le Parlement fait preuve sur cette question ne s'adresse pas à lui.

Lorsqu'un maire conservateur permet à un domestique payé par lui d'afficher les professions de foi des candidats conservateurs, on le révoque. Nous en avons déjà cité plusieurs exemples.

Par contre, on se garde bien de révoquer M. Bergis, maire de Montauban, qui est à la tête d'une souscription ouverte pour faire les frais d'élection des candidats républicains de Tarn-et-Garonne. Cela, aux yeux de nos gouvernants, n'est pas intervenir dans l'élection. Il nous semble pourtant que, par l'autorité qu'il exerce, un maire peut arracher à ses administrés des souscriptions que ceux-ci ne donneraient pas volontairement à d'autres. Il engage donc son caractère public bien plus que le maire dont le domestique particulier pose une affiche.

On lit dans la *France militaire* :

« Il est des exemples de dévouement qu'on ne saurait trop mettre en relief, parce qu'en dehors de la récompense que contient leur publicité pour celui qui en est le héros, ils sollicitent ceux qui les lisent à une noble émulation.

« Tel est l'exemple de dévouement professionnel qui nous est donné en ce moment par un jeune médecin militaire, M. de Schuttelaere.

« Ce jeune docteur partait pour le Tonkin au mois de novembre 1884. En janvier dernier, il était cité à l'ordre de l'armée pour avoir relevé, sous le feu de l'ennemi, les blessés de la légion étrangère tombés à l'attaque des forts qui couvraient Lang-Son.

« En mars, le jeune aide-major avait, au combat de Banc-Bo, la jambe traversée d'une balle, en soignant les blessés du 41^e de ligne.

« Il était décoré, à 27 ans, de la main du général de Négrier. Il revint en France, en congé de maladie.

« A peine remis de sa blessure, l'aide-major Schuttelaere a demandé à retourner au Tonkin. Il est affecté au bataillon expéditionnaire du 23^e de ligne. »

LA GUERRE EN ORIENT

Belgrade, 11 décembre.

M. Garachanine, président du conseil des ministres de Serbie, a adressé aux représen-

tant ; la toile d'araignée est une inconnue, et les garçons comme les servantes sont des magiciens et des fées qui, pour baguettes, ont le balai et le plumeau.

(A suivre.)

Le docteur X... disait à une de ses clientes, qui se figure avoir toutes les maladies et qui le dérange sans cesse pour des riens :
— Ah ! madame, quelle santé il vous faut... pour supporter toutes les maladies-là !

Il y a des fonctionnaires qui ont de l'esprit... dans le *Charivari*.

Le préfet de la Loire-Supérieure est mandé dans le cabinet du ministre. Celui-ci l'interpelle vivement :

— Pourquoi n'avez-vous pas suspendu le maire de X ?

— Que lui reproche-t-on ?

— On l'accuse d'être un homme de paille.

— Hé ! monsieur le ministre, si c'était un homme de paille, il y a longtemps que son conseil municipal l'aurait mangé !

En police correctionnelle.

Le président à l'accusé :

— N'essayez pas de nier ; on vous a surpris dans l'escalier, vous descendiez une pendule.

— Mon président, je voulais la « remonter ! »

tant des puissances à Belgrade la note-circulaire suivante :

La suspension des hostilités proposée par les représentants des puissances à Belgrade et qui était connue au quartier général bulgare, a amené les belligérants à traiter l'armistice.

Les conditions serbes ayant été rejetées, celles des Bulgares ayant été déclarées inacceptables tant pour des considérations militaires que pour celles relatives à la paix définitive, l'état-major serbe ne voit plus l'utilité de continuer des négociations directes.

Le fait a été porté à la connaissance des représentants, avec prière de le soumettre à la bienveillante attention de leur gouvernement.

La Serbie ne donnera pas lieu à une rupture et elle décline toute responsabilité si cette rupture provient des Bulgares.

Le gouvernement serbe acceptera toute solution conseillée par les puissances à condition toutefois qu'elle soit compatible avec la dignité et les intérêts du royaume.

Nisch, 11 décembre.

Le général Horvatovic inspecte les positions occupées par les Serbes et fait renforcer les retranchements élevés à la hâte par l'armée. L'on est plein de confiance depuis que le général a été appelé au commandement en chef.

L'armée est aujourd'hui bien armée, bien approvisionnée et nul ne doute du succès au cas d'une nouvelle guerre.

Quarante soldats serbes, coupables de s'être mutilés volontairement pour se rendre impropres au service militaire, ont été passés par les armes.

Le nombre de ces mutilés volontaires devenait si grand qu'il était nécessaire de faire un exemple.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 décembre.

Les hauts cours obtenus depuis le commencement ont provoqué, comme on devait s'y attendre, des réalisations de bénéfices.

Le 3 0/0 se tient néanmoins à 81.05, l'amortissable à 82.65, le 4 1/2 à 109.

La Banque de France est à 4.880.

Le Crédit Foncier de France cote ferme 1.340.

Les obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885 constitueront un placement d'avenir tant qu'elles n'auront pas atteint le pair. Nous connaissons peu de valeurs qui puissent leur être comparées au point de vue de hausse. Dut-on mettre 10 ans pour atteindre le cours de 500 que la plus-value représenterait encore 5 fr. par an. Ajoutées à l'intérêt fixe de 15 fr., cette plus-value porterait le rendement total de 20 fr. et les transformeraient ainsi en véritables obligations 4 0/0.

La Société Générale reste ferme à 447.50.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est demandée à 600.

La Banque d'Escompte est bien tenue.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont calmes : le Nord à 1.520, l'Orléans à 1.340, l'Est à 780, l'Ouest à 855.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

GRAND CONCERT vocal et instrumental offert par l'HARMONIE SAUMUROISE à ses souscripteurs, le dimanche 20 décembre 1885, à 8 heures très-précises.

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. La Couronne d'Or, ouverture... BUOT.

2. Mater superba, mélodie avec accompagnement de violon, violoncelle, piano et orgue, chantée par M^{lle} Stoëkly. BOUT.

3. Variations de piston, exécutées par M. Goichon... ARBAN.

4. Duo de Philémon et Baucis, chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X... GOUVROD.

5. Chansonnette comique, par M. X.

2^e PARTIE.

6. Bouquet, valse... X.

7. Air de la Coupe du roi de Thulé, chanté par M. X... DIAZ.

8. Il Trovatore, fantaisie pour violon, exécutée par M. Goubeault... ALARD.

9. Le Crucifix, duo chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X... FAURE.

10. UNE MINUTE TROP TARD, comédie en un acte, jouée par deux sociétaires de l'Harmonie Saumuroise.

11. Allegro militaire... BLIN.

Pendant la valse, une quête sera faite au profit des pauvres.

Les portes ouvriront à 7 heures précises.

Le Chef de musique,

GOUBEAULT.

Encore M. Bury ?

La *Petite France* a reçu de M. Bury, ancien député, la lettre suivante :

« Poëy-Distré, 10 décembre 1885.

« Monsieur le directeur,
« Ma surprise a été grande en lisant, dans la *Petite France* du jeudi 10 décembre, une lettre signée Bury, adressée au ministre de la justice. Je vous déclare que cette lettre n'est pas de moi, et que je ne puis en assumer la responsabilité.
« J'ai pu écrire à M. le garde des sceaux pour lui signaler des faits qui me paraissent graves; en cela, j'ai agi comme doit le faire un maire qui écrit à un ministre; mais, je le répète, jamais je n'ai écrit ni signé la lettre que vous avez publiée.
« Je vous prie donc instamment, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer ces quelques mots de rectification dans votre prochain numéro.
« Vous obligerez infiniment votre tout dévoué.

« J.-E. BURY,
« Ancien député. »

Et la feuille de M. Wilson ajoute :

« Notre bonne foi a été surprise.
« La copie de la lettre que nous avons publiée dans un de nos précédents numéros nous a été remise par une personne fort connue à Angers, et que nous ne pouvions soupçonner.
« Sur notre prière, elle nous a confirmé l'authenticité de la lettre par un mot dans lequel on lit : « La lettre reçue à Paris le 20 novembre est celle dont vous avez copie. »
« Il y a mieux. Cette même personne nous a communiqué une lettre autographe de M. Bury adressée à un tiers, lettre dans laquelle nous avons copié textuellement les lignes qui suivent :
« Je me suis empressé d'écrire à M. le garde des sceaux qui doit posséder ma lettre avec timbre de la mairie de Distré depuis le 20 courant. Je vous assure que je n'ai rien ménagé, et que si le ministre s'occupe sérieusement de son mandat, il sera bien édifié sur le compte de son procureur. »
« Nous regrettons d'être forcé de commettre ces indiscretions. Mais il s'agit ici de notre loyauté, et nous tenons, pour nos lecteurs, à ce que notre parfaite bonne foi soit bien établie.
« Tout le monde, à notre place, eût cru à l'authenticité de la lettre. — P. H. »

M. Bury se défend maintenant d'avoir écrit la lettre publiée par la *Petite France*, et cependant il avoue qu'il a pu écrire à M. le garde des sceaux pour lui signaler, etc., etc.
Quel est donc ce mystère ?

Cote de la Loire, à Saumur, le 12 décembre, à midi : 3^h 60. Eaux décroissantes.

Le directeur politique du *Patriote de l'Ouest*, M. Joanne-Magdelaine, ne fait plus partie de la rédaction de ce journal.
Voici les trois lignes que publie à cet effet le *Patriote* d'hier :

« A partir de ce jour, M. Joanne-Magdelaine cesse sa collaboration au journal le *Patriote de l'Ouest*. »

Le Fr. Joanne-Magdelaine serait-il nommé sous-préfet, par hasard ? demande l'Anjou.

Comme dédommagement, le gouvernement lui doit bien au moins ça.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Une note publiée par le *Patriote* nous apprend que son directeur, un fougueux et féroce républicain opportuniste, cesse, à partir de ce jour, sa collaboration au journal.

« Le même journal annonce que son gérant a reçu, mercredi, 9 courant, une assignation de M. des Noubes pour comparaitre le samedi 12 décembre devant le tribunal correctionnel d'Angers.

« M. des Noubes, à la date du 20 novembre, avait demandé à M. le directeur du *Patriote*, par ministère d'huissier, et précédemment, paraît-il, par lettre chargée, le 16 novembre, l'insertion d'une réponse à un article paru dans les numéros du *Patriote* des 8 et 9 novembre et du *Conseiller de l'Ouest* du

15 du même mois, et concernant le procès Debillot plaidé devant le tribunal de Saumur.

« La lettre chargée et la sommation envoyée par M. des Noubes ont été remises au directeur politique du *Patriote*, qui n'a pas cru devoir les publier ni les communiquer au gérant, non plus qu'aux membres du conseil d'administration desdits journaux.

« Le conseil d'administration, saisi de l'affaire le 10 décembre seulement, a fait publier la note de M. Arthur des Noubes, qui est un démenti formel donné au *Patriote*.

« Nous pensons que ceci doit être la cause de cela. »

REFORME DE L'IMPÔT DES BOISSONS

Nous sommes les partisans de la réforme et de l'impôt des boissons.

Nous avons surtout le désir de voir un jour les boissons usuelles, comme le vin, le cidre et la bière, à bon marché, car rien de ce qui touche à l'alimentation du peuple ne saurait nous être étranger.

On aurait même pu, depuis longtemps, réduire les droits qui pèsent sur ces boissons, si le mauvais état de nos finances, causé par les fautes et par les folies de nos gouvernants, n'était devenu un obstacle insurmontable.

Ceux qui ont laissé notre budget périlletter ne se doutaient guère du mal profond que causerait leur manque de prévoyance. Impossible de diminuer le prix des boissons alimentaires, nécessaires à la subsistance de la nation et, dès lors, progrès incessants de la fraude, mauvaise qualité des denrées, graves atteintes à la santé des classes laborieuses.

Quoi qu'il en soit, le fait brutal est là, et dans notre propre intérêt, il faut en tenir compte.

On ne peut donc, dans un projet de réforme, demander à l'Etat aucun risque à courir pour les recettes fiscales.

Aussi ne pouvant demander tout ce que nous regardons comme nécessaire, puisque c'est impossible à l'heure actuelle, de l'obtenir, nous limitons nos desiderata et nous croyons devoir borner nos revendications à la demande de la suppression de l'exercice, en attendant que les excédents budgétaires permettent de diminuer les droits sur les boissons.

La vie de nos négociants en vins et de ceux qui ont affaire à la Régie n'est guère tenable, en effet, avec les mesures vexatoires et iniques qu'elle emploie vis-à-vis d'eux.

L'exercice, voilà l'ennemi.
(*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

CLÉRÉ. — Un vol important vient d'être commis au préjudice de M^{me} la comtesse de Beaurepaire, en son château de Beaurepaire, près de Cléré. Il consiste en bijoux estimés ensemble 60,000 fr. L'auteur principal du vol, un domestique de la comtesse, a été arrêté. On croit qu'il a des complices et d'actives recherches sont faites dans le but de les découvrir.

POITIERS.

La série des vols continue toujours. Mercredi, on a dérobé, dans l'église Montierneuf, les nappes d'autel des chapelles consacrées à la Vierge et à sainte Barbe.

Jeudi, dans l'église Saint-Hilaire, la nappe d'autel de la chapelle de la Vierge a été soustraite.

Quelques jours auparavant, des coeurs en argent et en vermeil qui ornaient la statue avaient été enlevés.

Allons, messieurs de la police, quand arrêterez-vous les voleurs ?

Attendez-vous que le bureau de police ait été dévalisé ?

NIORT.

Jeudi, vers 9 heures du matin, les deux frères Saboureau, âgés l'un de 14 ans, l'autre de 18 ans, demeurant rue de Ribray, tiraient de la pierre dans une carrière.

Un éboulement s'étant produit, les deux jeunes gens ont été ensevelis sous les débris, d'où ils ont été retirés par le sieur Couture.

Le plus jeune est mort. L'aîné est couvert de meurtrissures qui mettent sa vie en danger.

Nous apprenons que la maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, 28, rue

Saint-Jean, à la suite d'achats importants, a baissé ses prix sur beaucoup d'articles.

Cette maison, qui ne néglige jamais de faire profiter ses acheteurs de ses heureuses opérations, vend en ce moment :

Le sucre, 50 c. par 1/2 kilog.
Sucre régulier, 1 fr. 15 le kilog.
Café Zanzibar torréfié, 2 fr. le 1/2 kilog.
Huile de colza, 40 c. le 1/2 kilog.
Chandelle, 40 c. le 1/2 kilog.
Etc., etc., etc.

Soirée d'hiver.

Le cor n'éveille plus l'écho de la vallée,
Les chevreuils éperdus et la biche affolée
N'entendent plus siffler les balles du chasseur !
Adieu tous ces plaisirs que l'été nous amène.
Adieu pêche, canot, déjeuners sous un chêne,
Joyeux ébats sur l'herbe en fleur !

Adieu campagne, adieu forêts, ruisseaux, prairies,
Vallons mystérieux chers à nos rêveries,
Nature belle encor sous ton manteau d'hiver !
Il nous faut renoncer à la vie animée,
Et quitter à regret, pour la ville embrumée,
Le gai rivage de la mer !

Heureux qui maintenant le soir auprès de l'âtre,
Plongé dans quelque livre instructif ou folâtre,
Entend à ses carreaux gémir le vent du nord.
Sur la cité, sans bruit, la neige papillonne;
Rêveurs, vous attendez qu'au beffroi minuit sonne,
La bise en grondant vous endort.

Laissez sur l'oreiller reposer votre tête,
Et sans vous effrayer des cris de la tempête,
Estimez-vous heureux d'avoir les pieds au feu,
De braver l'ouragan dans la chambre bien close,
Tandis qu'à ses fureurs plus d'un être s'expose,
Errant à la grâce de Dieu !

Et vous, passionnés pour le bal et la danse,
Jeunes gens qui passez le seuil de l'existence,
Et n'avez découvert que des fleurs sous vos pas;
Jeunes filles rêvant aux robes, aux dentelles
Et n'aspirant encor qu'à vous faire plus belles,
Redoutez-vous les noirs frimas ?

Non... dans ses tourbillons la valse vous entraîne,
Et l'hiver ne vient point glacer de son haleine
Cette salle où l'été renait dans sa splendeur;
Ou du calice ouvert des roses parsemées,
S'exhalent dans les airs les senteurs embaumées
Qui troublent la tête et le cœur !

Vos pieds ne foulent pas le blanc tapis de neige,
Du souffle de l'hiver un manteau vous protège,
Vous bravez la froideur et vous avez raison !
Soyez tout au plaisir, la jeunesse y convie,
La gaieté se perd vite aux ronces de la vie,
Le bonheur n'a qu'une saison !

Mais tout en vous livrant aux valse, aux quadrilles,
Écoutez, jeunes gens, écoutez, jeunes filles,
Le cri que la souffrance adresse aux gens heureux !
Et vous plus sérieux qui dormez à cette heure,
Qui préférez encor au bal votre demeure,
N'oubliez pas les malheureux !

Oh ! que l'hiver est rude au fond de la mansarde,
Sous la pluie et le vent la cloison se lézarde ;
Des morsures du froid, rien, hélas, ne défend :
Le foyer est éteint sans bois, sans couverture.
La mère, tout en pleurs, grelottant sur la dure,
Cherche à ranimer son enfant !

Le spectre de la faim frappe seul à la porte.
Dans ces coeurs ulcérés toute espérance est morte :
Sans argent, sans secours, que vont-ils devenir ?
Ah ! donnez sans compter, soulagez ces misères,
Et puis dansez alors plus heureux que naguères,
Fiers de vous être fait bénir !

Décembre 1885.

PAUL D'AUBIGNY.

Faits divers.

LA QUESTION WEBER.

On a beaucoup parlé, depuis quelque temps, d'une nouvelle étoile tragique, M^{lle} Weber, qui a débuté récemment à l'Odéon, dans les *Jacobites*, avec un très-grand succès. Aujourd'hui, M. Jules Claretie, le nouvel administrateur de la Comédie-Française, usant du droit que lui confèrent les statuts de notre premier théâtre, a invité M. Porel, directeur de l'Odéon, à se séparer de M^{lle} Weber, qui, dès maintenant, aurait droit de cité dans la grande maison de la rue de

Richelieu. Aussi quelle émotion, quel bruit dans le monde des théâtres !

Voici ce que dit à ce sujet M. Pierre Véron dans son courrier de Paris du *Monde illustré* :

« Nous poussons tout à l'outrance. Voyez plutôt les tapages assourdissants qui se font autour de M^{lle} Weber.

C'est presque devenu une question d'Etat que la lutte engagée entre l'Odéon et la Comédie-Française se disputant la jeune tragédienne, qu'on ne peut pourtant pas proposer de couper en deux. Je ne vois pas M. Goblet en Salomon.

Un peu plus et l'on déposerait une interpellation à la Chambre pour demander au ministre des Beaux-Arts raison de ce conflit.

Et M^{lle} Weber deviendrait la cause d'une crise ministérielle.

Rien assurément ne saurait être plus flatteur pour l'amour-propre de la débutante; mais, disons-le avec franchise, rien ne nous paraît plus dangereux pour son avenir.

Ce n'est pas sa faute assurément, mais le péril n'en subsiste pas moins. Le public n'aime pas qu'on le surmène. Il y a aussi le piédestal de l'ours.

Je me rappelle tant d'exemples qui prouvent qu'on doit se tenir en garde contre les trop bruyantes explosions de célébrité. Entre autres celui de M^{lle} Karoly.

La scène, comme aujourd'hui, se passait à l'Odéon. Un beau matin, la nouvelle éclate à l'improviste qu'une autre Rachel nous était née.

Il y avait eu, la veille, battements de mains et trépidations pour une inconnue. Tout Paris ne parla que de M^{lle} Karoly. Le boulevard organisa des voyages au long cours pour aller contempler la phénomène tragique.

Trois mois après, une réaction impitoyable s'était produite. M^{lle} Karoly était morte, non pas comme Ophélie en cueillant des fleurs, mais en en recevant. Une couronne, en certains cas, peut frapper aussi durement qu'un pavé.... »

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 14 décembre 1885,

LES PETITS MOUSQUETAIRES

Opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Paul Ferrier et Jules Prevel, musique de Louis VARNEY.

Au 3^e acte : DÉCOR NOUVEAU, équipé par M. Chouanet père, peint par M. Allain.

Distribution :

Athos.....	MM. Dechesne.
Aramis.....	Noë Cadeau.
Portos.....	Vincent.
Bonacieux.....	Fleury.
Planchet.....	Ometz.
M. de Tréville.....	Allain.
Mitouffet.....	Allemand.
Bazin.....	Asmiré.
D'Artagnan.....	M ^{me} Fleury-Pillard.
Armede de Tréville.....	Controlle.
Constance Bonacieux.....	Dulaurens.
Madeleine.....	Recurt.
Grimaud.....	MM. Démon.
Mousqueton.....	Derousseau.
Un officier.....	Gulraud.
Picard.....	Hertz.

Mousquetaires, gardes du cardinal, pêcheurs, pêcheuses, bourgeois, bourgeois, garçons et filles d'auberge, gens de la noce.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 12 décembre

LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil-Blaze musique de Rossini.

Dimanche 13 décembre

CHARLES VI, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique de Halévy.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 13 décembre

LES DEUX ORPHELINES, drame en 8 actes.

Nous apprenons

que le plus grand succès de la Saison, à Paris, est obtenu par la SALAMANDRE. C'est une merveilleuse cheminée roulante à feu visible, se chargeant toutes les 12 heures et ne dépensant que 30 centimes par 24 heures ! Elle peut se placer devant toute cheminée. Adresser les demandes, 81, rue Richelieu, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTRENNES 1886

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR Succr), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*, et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

MAGASIN PITTORESQUE

Rédacteur en chef, M. ÉDOUARD CHARTON.

La plus ancienne publication illustrée, le *Magasin pittoresque*, qui compte cinquante-trois ans d'existence, a entrepris depuis le commencement de 1883 une nouvelle série. Elle paraît deux fois par mois, et la réunion des numéros parus forme à la fin de chaque année un beau volume de

plus de 400 pages, contenant de deux cents à deux cent cinquante gravures.

Abonnements de 1886 : 10 fr. pour Paris, et 12 fr. pour les départements.

On peut avoir un numéro-spécimen en envoyant 60 centimes en timbres-poste.

La collection des cinquante premières années constitue une véritable encyclopédie, une des plus intéressantes de notre siècle; on peut se la procurer dans des conditions très-avantageuses.

S'adresser, à Paris, 29, quai des Grands-Augustins.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand,

Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 33^e série.

« En Rhume négligé est une Phtisie naissante. » (CELSE)

SIROP ET PATE AU PIN D'AUTRICHE

REMÈDES SANS PAREILS
Contre **Maux de Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche.**
Brosch. 3 fr., Pâte 1.50. Env. franco Brochure explicative.
par **Phie TALLON**, 49, Avenue d'Antin, PARIS.

Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jean.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES BIENS

Ci-après,

Appartenant aux époux BRETON-FRANÇOIS :

1^o Une MAISON, sise à Varrains, rue des Roches-Neuves, avec dépendances ;

Et 2^o 35^o morceaux de terres, prés, bois et vignes, situés communes de Chacé, Souzay, Varrains, Dampierre, Saint-Cyr-en-Bourg, Artannes et Saumur.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT, notaire. (929)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A AFFERMER

DE SUITE

En bloc ou en détail,

VIGNES

En plein rapport,

TERRES, JARDINS, CLOS ET MAISONS

Le tout dépendant des propriétés de la Fuye et de Grenelle,

Situées commune de Saumur,

Contenant environ 9 hectares.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (905)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,

Le **Dimanche 13 Décembre 1885, à midi et demi.**

En l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 56,

Avec porte cochère et premier étage, comprenant : chambres à coucher, cabinets, chambres de service, cuisines, buanderie, office, salon, vestibule, salle à manger, fruiterie, greniers, caves, cour, écuries, deux remises, grands jardins.

S'adresser audit M^e PINAULT.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1886,

Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN,

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur. (472)

Etudes de M^e MARCHAND, notaire, et de M^e LARCHER DE COUPIGNY, commissaire-priseur à Angers.

CHATEAU DU PETIT-FRÉMUREAU

Quartier Saint-Laud, chemin de Frémur, près Angers,

Précédemment occupé par M. LESIRE-RICHARD.

Vente publique

Le **Dimanche 20 Décembre 1885, à midi**, par le ministère dudit M^e Larcher de Coupigny,

On vendra :

Très-belle salle à manger Henri II, noyer ciré ;

Petit salon richement meublé ;

Splendide chambre, vieux bois, Louis XV ;

Chambre Louis XIII, vieux bois ;

Très-belle chambre Louis XVI, palissandre ;

Autre chambre à coucher en palissandre, Louis XIV ;

Meubles d'antichambre ;

Billard et accessoires ; Coffre-fort ;

Literie, tentures, tapis, glaces, etc. ;

Batterie de cuisine ;

Pompe à incendie ;

Vins en bouteilles, fine champagne ;

Installation de cave, etc., etc.

S'adresser : à M^e MARCHAND, notaire à Angers ; à M^e LARCHER DE COUPIGNY, commissaire-priseur à Angers ; à M. GUIRAL, administrateur-séquestre, demeurant à Angers, rue du Cornet, n^o 26. (930)

Etude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennez,

Comprenant : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, enclos, terres labourables, vignes, prés, bois taillis et pâtures, d'une contenance de 20 hectares environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M. CHAUVÉAU, cultivateur à Saint-Pierre-en-Vaux, et, pour plus amples renseignements et traiter, soit à M. MOREAU - RONTARD, propriétaire à Saint-Mathurin, soit à M^e CHARRIER, notaire. (912)

A VENDRE

UN CLOS

Terre et Vigne,

Entouré de murs, avec petit pavillon, appelé le

CLOS - GROLLEAU

Situé commune de Saumur, au lieu dit Les Châteaux,

D'une contenance de 3 hectares 15 ares 60 centiares.

S'adresser à M. DÉZÉ, propriétaire à Varrains. (855)

Etudes de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11.

Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Le **vendredi 18 décembre 1885, à midi.**

En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Située ville de Saumur, place Maupassant, 1, et, par extension,

rue d'Orléans et rue Bodin,

Appartenant par indivis aux consorts PAILLAUD,

Comprenant : au rez-de-chaussée, un magasin propre au commerce, salle à manger, cuisine et cabinet, un second appartement composé d'une chambre à coucher, un salon, une cuisine et un cabinet ;

Au premier étage, trois chambres à feu, une chambre froide et un cabinet ;

Au second étage, deux chambres à feu et une chambre froide, greniers au-dessus, plusieurs caves.

Mise à prix : SEIZE MILLE francs.

Pour les renseignements, s'adresser à :

1^o M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;

2^o M^e PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o M^e ALBERT, avoué co-licitant.

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (389)

BALS DE SOCIÉTÉ bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

Un **JEUNE HOMME** sérieux et muni des meilleures références, demande un emploi de **comptable**. S'adresser au bureau du journal.

UN **HOMME** sérieux et actif demande **une place de régisseur pour propriétés**; connaît la vente du bois et la culture des terrains. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour **apprendre un état**. S'adresser au bureau du journal.

UN **MÉNAGE** demande à se placer, le mari comme **cocher ou jardinier**, la femme comme **cuisinière ou femme de chambre**. Ecrire à M. GRAVELLEAU, à Montilliers, canton de Vihiers. (909)

ON DEMANDE **une domestique** sérieuse, pouvant offrir de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUGER, à Nozay (Loire-Inférieure).

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.